

Polická, Alena

Lexicologie

In: Polická, Alena. *Initiation à la lexicologie française*. 1. vyd. Brno: Masarykova univerzita, 2014, pp. 7-[22]

ISBN 978-80-210-7510-8; ISBN 978-80-210-7513-9 (online : Mobipocket)

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/131606>

Access Date: 16. 02. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

I. LEXICOLOGIE

« discipline au carrefour des autres secteurs de la linguistique »

....Ize spočítat všechna slova a frazémy jazyka?

Avant de commencer

Observez le sens du suffixe grec *-logos* et celui de *-graphos*. Quelle est la différence, selon vous, entre la lexicologie et la lexicographie ?



2010 Philippe Boukobza

Image : www.pinterest.com

Lexicologie, n.f. = du grec, littéralement « étude raisonnée des mots », étudie les unités lexicales d'une langue et les relations entre les mots

Víte, že? ... Nikdo ani slova svého jazyka nepočítá. Jejich počet se pouze odhaduje podle počtu slov ve slovnících různých typů, nově také podle tvarů zachycených v elektronických korpusech. Například pro češtinu je v zatím nejrozsáhlejším *Příručním slovníku jazyka českého* (1935–1957) obsaženo na čtvrt milionu hesel, přičemž mnohá z nich jsou málo frekventovaná a naopak neobsahuje běžně používané vulgarismy, což je dáno dobou jeho vzniku.

I.1 Qu'est-ce que la lexicologie ?

La lexicologie peut être définie en tant qu'étude scientifique du **lexique**. Elle étudie les unités lexicales, les mots et les syntagmes figés d'une langue. Elle s'intéresse à la fois au signe linguistique (rapport entre la forme et le sens des mots) et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

Rappelons que le lexique peut être défini en tant qu'ensemble des mots et des locutions figées d'une langue (dans une conception plus stricte, on peut y compter tous les morphèmes lexicaux). Le répertoire de ces unités est beaucoup plus large que le répertoire d'autres plans linguistiques du fait que le lexique reflète la riche palette des variétés de la réalité extra-linguistique (Hladká in Karlík et al. 1995 : 65). Il convient de distinguer le lexique du **vocabulaire**, terme qu'on utilise pour décrire le répertoire lexical d'un corpus écrit ou d'un discours oral.

La lexicologie se situe au carrefour des autres disciplines linguistiques : la **phonologie** pour la forme des mots, la **syntaxe** pour tout ce qui touche à la combinatoire des unités lexicales. Quant à la **morphologie**, on sait que les morphèmes se divisent en grammaticaux et lexicaux : ces derniers font alors l'intérêt de la lexicologie. Il ne faut pas non plus oublier la **sémantique** qui fournit les outils de description du sens des mots et des syntagmes lexicaux.

Note :

Les deux disciplines dernièrement citées, à savoir la morphologie et la sémantique, sont liées à la lexicologie plus qu'étroitement et c'est pourquoi elles sont au cœur des polémiques. En effet, on peut distinguer la lexicologie **au sens restreint et au sens plus large** (Niklas-Salminen 1997 : 5) : la lexicologie au sens restreint se confond avec la sémantique structurale, c'est-à-dire qu'elle est considérée comme une branche de la sémantique qui a pour objet l'étude du sens des unités lexicales. En revanche, au sens plus large, elle s'intéresse également à la forme des unités lexicales et aux relations qui existent entre le lexique et la syntaxe.

Du point de vue du temps, la lexicologie se divise en lexicologie **synchronique** et lexicologie **diachronique ou historique** (d'où l'on voit souvent s'émanciper l'**étymologie** en tant que discipline autonome).

I.2 Un peu d'histoire

Même si l'intérêt qu'on porte au mot en tant qu'unité de base de la langue date de l'Antiquité, en passant par la logique et la philosophie qui se sont intéressées à cet objet difficilement saisissable parallèlement aux lexicographes-practiciens, la lexicologie en tant que discipline de la linguistique a une tradition plutôt récente. Le pionnier de la lexicologie en tant que discipline autonome était **Georges Matoré** qui publie, en 1953, *La méthode en lexicologie*, œuvre qui montre l'interdépendance de l'histoire et de la société et son reflet dans le lexique du pays qui l'emploie.

La première définition de la lexicologie se trouve dans l'*Encyclopédie* et date de 1757 :

Image n° 1 : Entrée « lexicologie » dans le *Trésor de la langue française informatisé*

■ LEXICOLOGIE, subst. fém.

Étymol. et Hist. 1. Av. 1748 sens non précisé (G. GIRARD d'apr. DOUCHET et BEAUZÉE ds *Encyclop.* t. 7, p. 843a, s.v. *grammaire*); 2. 1757 (DOUCHET et BEAUZÉE, *op. cit.*, p. 843b : l'office de la **Lexicologie** est donc d'expliquer tout ce qui concerne la connaissance des mots [...] elle en considère le *matériel*, la *valeur*, et l'*étymologie*). Composé des éléments *lexico-*, du gr. λ ε ξ ι κ ο ν (*lexique**) et *-logie**.

Source : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/lexicologie>

Selon Douchet et Beauzée, des « principes raisonnés communs à toutes les langues » qui activent le *logos*, la raison, constituent son objet. Les trois plans mentionnés dans la définition *supra*, à savoir le matériel, la valeur et l'étymologie, peuvent être traduits, en terminologie moderne, en trois niveaux d'analyse : le premier renvoie au plan phonétique et phonologique du mot, le second à la sémantique lexicale et le troisième à la fois à l'étymologie et à l'évolution diachronique mais aussi à l'analyse formelle de la morphologie, « envisagée comme créativité dans le temps social » (Rey 2008 : 145).

I.3 Lexique vs grammaire

Dans son œuvre posthume, *Cours de linguistique générale* (1916), Ferdinand de Saussure précise : « C'est en effet la *morphologie* et la *syntaxe* réunies qu'on est convenu d'appeler grammaire, tandis que la *lexicologie* ou science des mots en est exclue » (réédition de 1969 : 185). Ce propos fait le bilan qui perdure : traditionnellement, le lexique est opposé à la grammaire (autrement dit la morphosyntaxe). Il s'agit pourtant de **deux domaines complémentaires** car « la grammaire fournit les règles qui permettent de combiner les mots et les groupes de mots pour former des phrases et le lexique représente des unités qui constituent son matériau de base » (Niklas-Salminen 1997 : 25–26).

La frontière entre les deux est cependant assez floue, étant donné que, d'un côté, la grammaire se sert des listes de mots pour pouvoir en décrire le fonctionnement et de l'autre, les dictionnaires, vitrine du lexique d'une langue, donnent des informations grammaticales. C'est pourquoi on entend parler de la **théorie lexique-grammaire** (développé par Maurice Gross dans les années 60) qui permet de faire le pont entre ces deux disciplines.

Comme exemple, prenons le *Dictionnaire du français contemporain* (désormais DFC) de Dubois et al. (1966) qui intègre à l'intérieur de son corps les encadrés grammaticaux. Même si cette approche n'est plus vraiment utilisée dans les dictionnaires de langue modernes, il suffit de regarder sur les tableaux de conjugaison des verbes irréguliers, notices concernant le pluriel des mots composés, etc. pour s'apercevoir à quel point le dictionnaire relie le lexique et la grammaire.

Image n° 2 : Indisociabilité de la grammaire et du lexique

main, son attitude à mon égard changea complètement (syn. : SUBITEMENT). Il change d'opinion du jour au lendemain.

lénifiant, e [lenifjɑ̃, -ɑ̃t] adj. Paroles lénifiantes, qui calment une peine, apaisent la colère, atténuent la rigueur, la dureté.

lent, e [lɑ̃, lɑ̃t] adj. 1° (après le nom) Se dit d'un être animé (ou de son comportement) dont les

lequel [ləkɛl], **laquelle** [lakɛl], **lesquels**, **lesquelles** [ləkɛl], **duquel** [dykɛl], **desquels**, **desquelles** [dəkɛl], **auquel**, **auxquels**, **auxquelles** [okɛl], pron. relatifs et pron. interrogatifs. S'emploient dans un nombre de cas limité, à la place des pronoms *qui*, *que* et *dont*. (L'emploi comme adj. relatif est restreint à l'expression *auquel cas*.) [V. tableau ci-dessous.]

lequel

RELATIF

1° Dans la langue écrite, pour renvoyer à un antécédent éloigné, lorsqu'il y aurait ambiguïté avec *qui* ou *que* (en particulier, lorsque l'antécédent est suivi d'un complément du nom), ou dans la langue juridique : *C'est la maison d'un ami, laquelle n'est pas neuve.*

2° Lorsque l'antécédent est un inanimé (nom de chose), *lequel* s'emploie obligatoirement avec une préposition autre que *de* : *Cette recherche sur laquelle nous fondons de grands espoirs* (au contraire : *Le garçon sur qui nous fondons de grands espoirs*). *L'énergie avec laquelle il mène toute chose. C'est un point auquel vous n'avez pas pensé.*

3° Lorsque le pronom est complément d'un nom précédé d'une préposition, on emploie *duquel* (*desquels*), au lieu de *dont* : *Le pays à l'avenir duquel je pense. Les gens intelligents, au nombre desquels il se compte.*

4° **Auquel cas**, dans cette circonstance (seul emploi comme adjectif relatif) : *Auquel cas je ne puis rien faire.*

INTERROGATIF

Implique un choix entre des personnes ou des choses exprimées avant ou après, dans une phrase différente ou dans la même phrase sous la forme d'un complément (avec *préférer*, *aimer mieux* ou des adverbes comme *le plus*) : *Lequel des enfants est le plus vif? Laquelle de ces cravates préférez-vous? J'hésite entre ces tissus; lequel convient le mieux? Vous ne savez pas auquel des employés je dois m'adresser?*

Source : DFC, p. 675

I.4 Pour une catégorisation des sous-disciplines de la lexicologie

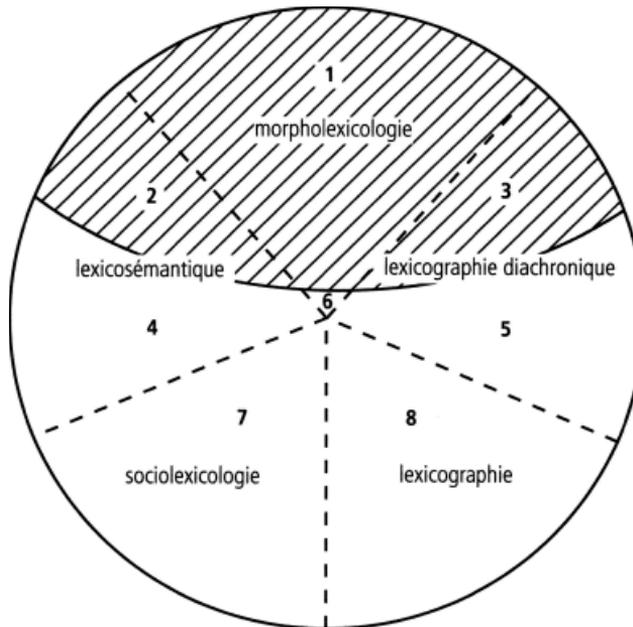
L'objet de la lexicologie peut être schématisé sous différents angles : le schéma suivant apporte une des visions possibles, montrant les domaines de la lexicologie et ses interdépendances :

1 + 6. La *morpholexicologie* étudie la formation du signifiant des lexies, flexions comprises.

2 + 4. La *lexicosémantique* (ou *sémantique lexicale*) étudie le sens des lexies.

3 + 5. La *lexicologie* (et *lexicographie*) *diachronique* étudie l'histoire du lexique (à travers les attestations dans les dictionnaires anciens ou manuscrits de l'époque donnée).

Schéma n° 1 : Sous-disciplines de la lexicologie



Le schéma ci-dessus, repris de Tournier & Tournier (2009 : 211), fait apparaître sous la partie hachurée le domaine de la **lexicogénétique** (c'est-à-dire l'étude de la formation des mots = la **lexicogenèse**).

Le 1. nous est intimement connu à travers le cours de l'*Introduction à la grammaire normative*.

Le 2. concerne la partie sémantique de la lexicogénétique, c'est-à-dire l'étude de la formation du sens des lexies.

Le 3. étudie les états de langue antérieurs à la langue contemporaine (partie diachronique de la lexicogénétique).

Le 4. englobe la lexicosémantique qui observe les relations sémantiques tels que synonymie, hyperonymie, etc. (c'est notamment cette partie qui fera l'objet du présent manuel)

Le 5. fait le découpage d'une partie de la lexicologie diachronique non utile à la lexicogénétique de la langue contemporaine (lexies primaires d'états de langue antérieurs).

Le 6. concerne la partie de la morpholexicologie qui ne rentre pas dans la vision lexicogén(ét)ique (flexions du nom, de l'adjectif, du verbe, etc.)

Le 7. est une discipline à cheval entre la lexicologie et la sociolinguistique. Dans la **sociolexicologie**, on peut faire entrer l'argotologie moderne (étude des différents sociolectes), la dialectologie (études des variantes régionales) et la terminologie (études des technolèctes) et d'autres éléments culturels tels que la dynamique lexicale (diffusion du lexique, etc.)

Le 8., la **lexicographie**, c'est-à-dire la réalisation des répertoires de lexies nommé dictionnaires, est à la fois une sous-discipline et une technique autonome (voir ci-dessous sous-chapitre I.5).

Bien que ce schéma ne soit pas exhaustif, il permet une visualisation de base. Rappelons cependant qu'une partie de la **psycholinguistique** s'intéresse aux procédés mentaux de stockage et de mobilisation des lexies.

Hladká (in Karlík et al. 2002: 243) rappelle que les sous-disciplines de la lexicologie synchronique sont a) sémasiologie lexicale et b) onomasiologie lexicale (pour les définitions, voir chapitre II.3). Or, l'onomasiologie comporte des disciplines qui se réclament souvent de l'autonomie : a) l'étude des noms propres, l'**onomastique**

b) l'étude des figements, la **phraséologie**

c) l'étude des termes, la **terminologie**

En tradition tchèque, c'est notamment le cas de la morphogénétique lexicale, étude de la formation des mots – *slovotvorba* (le 1. du schéma précédent). Tous ces domaines sont pourtant à considérer comme des sous-disciplines de la lexicologie.

I.5 Lexique en étude théorique et lexique en technique pratique

La lexicologie est en étroite relation avec la technique pratique qu'est la **lexicographie** (attention à ne pas mélanger les deux, notamment sous l'influence de l'anglais où persiste la tradition d'englober le tout sous 'lexicography').

La sous-discipline qui évalue les dictionnaires d'un point de vue lexicologique s'appelle la **métalexigraphie**. Elle apporte une approche critique et évaluative à la production des dictionnaires anciens (voir p. ex. le projet *Mots fantômes* de l'ATILF : <http://www.atilf.fr/MotsFantomes/>) ainsi que ceux plus récents (voir p. ex. le projet *DiCo* de Camille Martinez : <http://orthogrenoble.net/page-de-camille-club-orthographe-grenoble.html>).

Exercices

Retrouvez dans le corpus *DiCo* l'année d'entrée du mot **boloss** dans un des dictionnaires « surveillés » par le projet.

Quelle **marque lexicographique** reçoit-il ?

Retrouvez l'année de sortie du mot **magnarelle** d'un des dictionnaires. Lequel ?

Qu'est-ce que signifie le mot **millésime** dans le contexte lexicographique ?

Quels sont les dictionnaires étudiés dans le cadre du projet *DiCo* et pourquoi justement eux ?

Est-ce que cette initiative métalexigraphique plaît bien aux maisons d'édition ?

Du point de vue de la relation entre la théorie et la pratique, le lexique est prioritairement étudié sous ses aspects théoriques en lexicologie et c'est à partir de celle-ci que doit découler la pratique : la lexicologie appliquée en lexicographie. La lexicologie trace en quelque sorte les nouvelles voies de la lexicographie.

Or, cette implication n'est pas unilatérale puisqu'en réalité, de nombreux faits de langue sur le plan lexical ont été observés en décrivant les dictionnaires, c'est-à-dire que la pratique lexicographique a été par la suite appliquée en théorie lexicologique.

I.6 Typologie lexicogénétique

Comme on l'a pu constater *supra* dans le schéma n° 1, la formation des nouvelles formes des mots est étudiée dans le cadre de la morphologie lexicale. La lexicologie s'intéresse également à la formation des nouveaux sens. Motivé par les matrices lexicogéniques de l'anglais chez Tournier (1985), Jean-François Sablayrolles propose un tableau actualisé (2006) qui résume la typologie des formations des nouveaux mots et emplois des mots déjà existants.

Tableau n° 1a : Matrices lexicogéniques du français selon Sablayrolles (2006 : 150)

matrices internes	morpho-séman-tiques	construc-tion	affixa-tion	préfixation
				suffixation
				dérivation inverse
				flexion
				parasynthétique
		compo-sition	composition synapsie quasimorphème	
	imitation et déformation			onomatopée fausse coupe jeu graphique paronymie
	syntactico-séman-tiques	changement de fonction	conversion	
			combinatoire syntaxique/lexicale	
		changement de sens	métaphore	
autres figures				
morpho-logiques	réduction de la forme	troncation		
		siglaison		
pragmatique			détournement	
matrice externe			emprunt	

Tableau n° 1b : Matrices lexicogéniques du français selon Sablayrolles (2012, non-publié)

m a t r i c e s i n t e r n e s	morpho- sémantiques	construc- tion	Affixation	préfixation	détatouer	
				suffixation	statuesque	
				dérivation inverse	prester	
				parasynthétique	désidéologisé	
					flexion	ils closirent, la représaille
			Composition	composition	voiture-bélier	
	synapsie	lanceur d'alerte				
	composition savante	batracianophile				
	composition hybride	e-commerce, aquacinéaste				
	mot valise	peopolitique				
	compoaction	mobinaute, dircab				
			fracto-composition	téléspectateur		
		imitation et déformation	onomatopée	dzoing		
			fausse coupe ou paronymie	la neshésie, infractus		
s t e r n e s	syntactico- sémantiques	changement de fonction	conversion	la glisse, la gagne		
			conversion verticale	de rejuvenation		
			déflexivation	le boire, le manger		
			changement de sens	combinatoire syntaxique ou lexicale	ironiser un texte encourir la liberté	
				métaphore	souris (<i>inform.</i>)	
				métonymie	sac à dos ('touriste')	
			autres figures	escorteuse ('call girl')		
morpho- logiques	réduction de la forme		troncation	blème, petit déj		
			siglaison /acronyme	LMD, ECUE		
phraséo- lo-gique	pragmatico-sémantique	création	détournement	faire marcher la planche à promesses		
			création	ne pas faire du huit megabits		
matrice externe			emprunt	break, cool, fioul, redingote		

Exercice

Observez le nouveau schéma des matrices qui nous a été fourni gracieusement par Jean-François Sablayrolles (version d'août 2012 non-publiée), comparez l'évolution terminologique et trouvez vous-mêmes des exemples néologiques pour chaque catégorie grâce à l'exercice suivant.

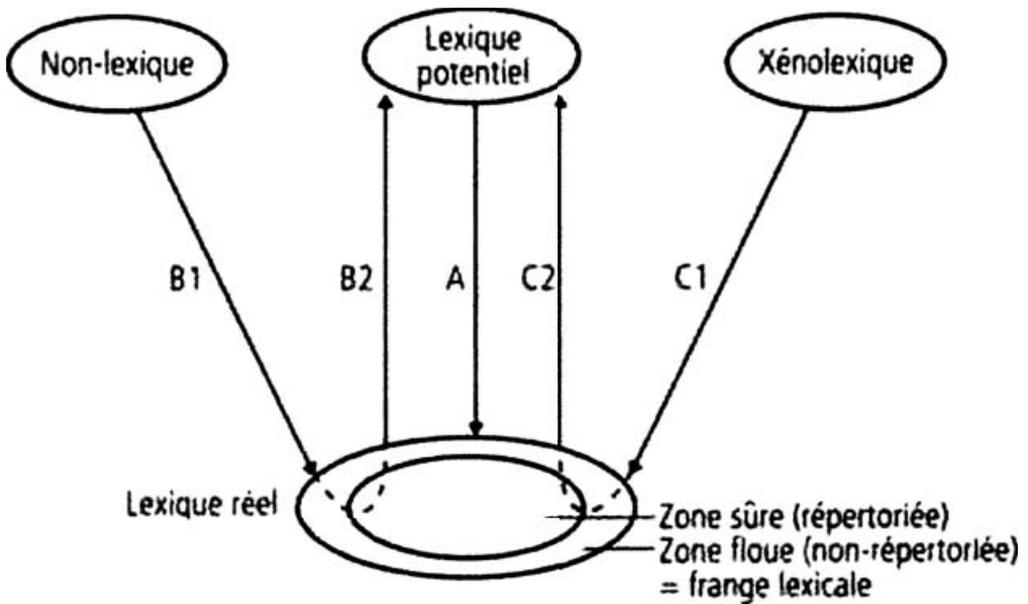
Exercice longitudinal

Durant tout le semestre, relevez les néologismes autour de vous (suivi des médias, des conversations) = **veille néologique**, puis classez vos relevés selon les matrices lexicogéniques.

I.7 Dynamique lexicale

Dans l'optique **du noyau et de la périphérie lexicale**, la dynamique lexicale est abordée, chez Tournier & Tournier (2009 : 117-118), dans la perspective des quatre ensembles sur lesquels repose la lexicogenèse : le lexique réel, le lexique potentiel, le non-lexique et le xénolexique. Entre eux s'effectue des mouvements et échanges qui aboutissent au renouvellement du lexique en synchronie dynamique.

Schéma n° 2 : Visualisation de la dynamique lexicale selon Tournier & Tournier (2009 : 118)



- a) **le lexique réel** est l'ensemble des lexies réalisées, à partir duquel on peut induire les règles lexicogéniques en usage. Il comprend une **zone sûre**, constituée des lexies répertoriées, et une **zone floue**, ou **frange lexicale**, constituée des lexies réalisées mais non répertoriées dans les dictionnaires.
- b) **le lexique potentiel** est l'ensemble des lexies non réalisées (peu fréquents dans l'usage, compréhensible) mais possibles selon les règles lexicogéniques en usage (ce type de lexique est souvent nommé **lexique en puissance** pour son caractère incalculable).
- c) **le non-lexique** est l'ensemble des lexies impossibles (dans un état de langue donné, ce lexique « attend » le changement des règles lexicogéniques pour tenter de pénétrer dans le lexique réel).
- d) **le xénolexique** est l'ensemble des lexiques réels des autres langues, qui peuvent être empruntées par le français et, une fois implantées, fournir le lexique potentiel créé à partir de leur base (p. ex. *un tweet* > *tweeter*, *retweeter*, etc.).

La flèche A représente la voie suivie par les lexies possibles lorsqu'elles se réalisent. Le plus souvent, elles séjournent un certain temps dans la frange lexicale, avant d'être ensuite admises dans la zone sûre, c'est-à-dire quand elles entrent dans l'usage de la plupart des locuteurs de la langue, à quoi devrait réagir la récolte des nouveaux mots par les dictionnaires actualisés (ce qui n'est pas toujours immédiat).

L'apparition des néologismes ne doit pas être comprise comme un fait isolé. Le moteur de la nouveauté est le **mécanisme** qui est mis en jeu, et non pas un mot. Ce dernier n'est que le produit de ce mécanisme qui est reconnaissable dès que plusieurs mots entrent dans le lexique réel.

